



À LA DÉFENSE DE L'ACIER

Des progrès importants à l'égard de revendications clés

Depuis notre dernière conférence « À la défense de l'acier » en mai 2020, notre syndicat a réalisé d'importants progrès relativement à la réforme des recours commerciaux et à d'autres enjeux que nous défendons.

Grâce à des années de lobbying et à la participation des sections locales à des poursuites commerciales, les syndicats ont acquis le droit d'entamer des poursuites contre le dumping et le contournement, et pour des mesures de sauvegarde aux termes du budget fédéral de 2022. Nous avons également obtenu l'élargissement de la définition de « dommage sensible ». Dans ses enquêtes sur les préjudices, le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) doit désormais tenir compte des répercussions sur les travailleur.euse.s lorsqu'il détermine si les marchandises faisant l'objet d'un commerce déloyal ont causé des préjudices. Il doit en outre prendre en considération les répercussions sur les emplois, les pensions, la santé et la sécurité, les communautés, entre autres. Toujours en 2022, nous avons obtenu le renforcement des mesures anti-contournement qui accordent à l'ASFC un pouvoir discrétionnaire supplémentaire pour enquêter sur le contournement des droits imposés.

Les membres de nos sections locales ont continué de participer activement aux poursuites commerciales dans les trois districts. Depuis 2023, les sections locales peuvent soumettre des informations substantielles relativement au dommage sensible du commerce déloyal que subissent leurs membres et leurs communautés.

L'engagement des membres du Syndicat des Métallos envers ces poursuites et leurs efforts de lobbying ont mené directement à la réforme des recours commerciaux afin qu'ils avantagent les travailleur.euse.s.

En 2024, nous continuerons à faire progresser notre travail en matière de recours commerciaux, mais nous nous concentrerons aussi sur une approche proactive visant à créer des marchés intérieurs solides et stables qui priorisent l'utilisation de l'acier fabriqué au Canada. Nous devons tirer parti de l'acier à faible teneur en carbone et de haute qualité que produisent les Métallos, tout en défendant les bons emplois canadiens et un environnement propre.

Les membres du Syndicat des Métallos sont le fer de lance de l'industrie canadienne de l'acier

Le Syndicat des Métallos compte plus de 15 000 membres dans l'industrie canadienne de l'acier. Qu'ils travaillent dans les centres de service, les aciéries primaires ou les laminoirs, à l'emboutissage profond ou à la distribution, les Métallos sont présents dans toute la chaîne canadienne d'approvisionnement de l'acier. Les Métallos produisent une vaste gamme de produits sidérurgiques intermédiaires et finis essentiels à notre économie et à notre société. Ces produits comprennent des nuances d'acier de la plus haute qualité pour le secteur automobile, des tôles pour les infrastructures et la défense nationale, des barres d'armature et de l'acier de construction, ainsi que des produits tubulaires et de tuyauterie pour les marchés de l'énergie nationaux et nord-américains. Les membres du Syndicat des Métallos sont le fer de lance de l'industrie canadienne de l'acier et indispensables à l'économie canadienne, ainsi qu'à l'économie nord-américaine dans son ensemble.

Qui nous sommes et où nous sommes situés ?

Section locale	Employeur/Section locale	Emplacement	Produits
Produits plats	Stelco/8782,8782b,1005	Hamilton, Nanticoke (Ont.)	Fer en gueuse, brames, acier laminé à chaud, à froid et galvanisé
	Algoma/2251, 2724	Sault Ste. Marie (Ont.)	Acier laminé à chaud, à froid et au carbone laminé à chaud, tôles d'acier
	Evrast/5890	Regina (Sask.)	Acier au carbone laminé à chaud, tôles, tuyaux de grand diamètre
Produits longs	ArcelorMittal LP/6586	Contrecoeur (Québec)	Brames, billettes, fils machine
	ArcelorMittal LP/8897	Longueuil (Québec)	Barres de qualité spéciale et marchande, barres d'armature
	ArcelorMittal LP/	Hamilton (Ont.)	Fils
	ArcelorMittal LP/5328	Montréal (Québec)	Fils
	AltaSteel/5220	Edmonton (Alta)	Billettes, barres de qualité, barres d'armature
	IVACO/8794/7940	L'Original (Ont.)	Billettes, fils machine

	Gerdau Whitby/6571	Whitby (Ont.)	Billetes, barres d'armature, acier de construction
	Gerdau Selkirk/5442	Selkirk (Man.)	Billetes; acier de construction
	Gerdau Cambridge/8918	Cambridge (Ont.)	Barres d'armature, barres de qualité marchande
	Sivaco/ 6818	Marieville (Québec)	Fils
Produits tubulaires et de tuyauterie	Evrax/6673	Calgary (Alta)	Banches en acier, tubes, matériel tubulaire pétrolier
	Nova/2423	Montréal (Québec)	Tubes structuraux, SRE mécanique
	Welded Tube/8328	Vaughan (Ont.)	Tubes structuraux, SRE mécanique
	Bullmoose Tube/14162	Burlington (Ont.)	Tubes structuraux, SRE mécanique
	Tenaris/ 9548	Sault Ste. Marie (Ont.)	Matériel tubulaire pétrolier

L'industrie canadienne de l'acier est un des piliers de l'économie canadienne

L'industrie canadienne de l'acier est essentielle à la performance économique du pays. Elle est un fournisseur indispensable pour de nombreuses industries de la chaîne d'approvisionnement canadienne, notamment les secteurs de l'automobile, de l'énergie, de la construction et des transports. Elle contribue au produit intérieur brut (PIB) du Canada à la hauteur de quatre milliards de dollars par an et génère plus de 18 milliards de dollars de revenus par an¹.

L'industrie canadienne de l'acier emploie directement plus de 23 000 Canadiennes et Canadiens. Indirectement, des estimations prudentes suggèrent que chaque emploi direct dans le secteur de l'acier soutient 3,3 autres emplois canadiens. Selon d'autres estimations modérées, le multiplicateur de l'emploi dans l'industrie de l'acier est plus élevé, se situant entre 3,5 et 7². Dans cette dernière fourchette, le secteur de l'acier soutient entre 80 000 et plus de 160 000 emplois dans l'économie canadienne. Les travailleuses et travailleurs de l'acier gagnent également de bons salaires, soit plus de 1,75 milliard de dollars en 2023, et ils dépensent ces salaires dans leurs communautés, ce qui contribue à soutenir les emplois locaux.

¹ Février 2004; annualisées.

² Voir Peter Warran : *The Importance of Steel Manufacturing to Canada-A Research Study*. Munk School Briefings, juillet 2010.

L'industrie canadienne de l'acier est menacée

L'industrie canadienne est confrontée à deux grandes menaces interdépendantes, mais distinctes : la pénétration des importations et les fuites de carbone (voir page 4).

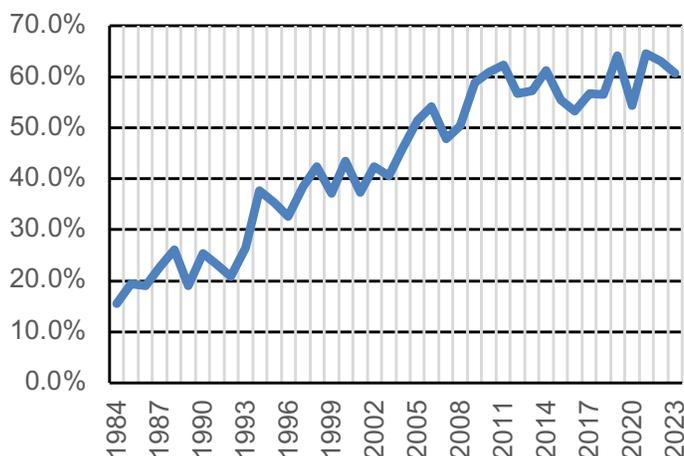
Pénétration des importations

De 1984 à 2023, la part des importations d'acier du marché canadien est passée de 15,5 % à 61 %. Ces tendances sont à la fois causées et aggravées par les effets du commerce déloyal, des surcapacités sur les marchés étrangers et du contournement des règles commerciales nationales et internationales. Les producteurs d'acier canadien sont souvent en concurrence avec des pays qui ne sont pas des marchés, comme la Chine, qui, de manière déloyale, subventionnent leurs producteurs nationaux et les producteurs étrangers qui écoulent leurs produits à très bas prix sur le marché canadien lucratif.

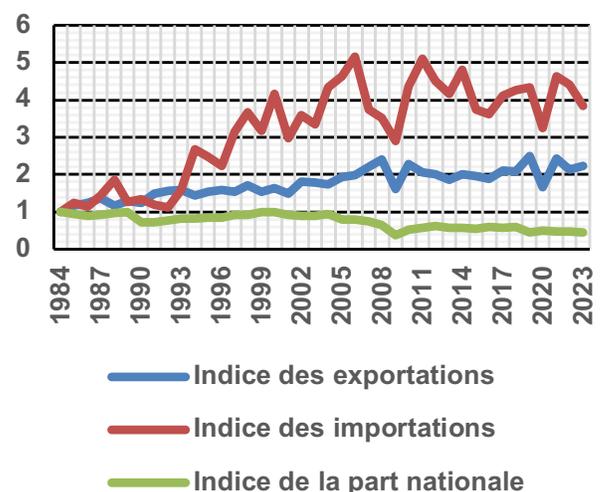
Ce niveau de pénétration des importations est insoutenable et mine l'industrie canadienne de l'acier.

L'afflux croissant d'acier étranger a eu pour effet de pousser les employeurs à se tourner vers les marchés d'exportation pour vendre leurs produits, sans grand succès. Les exportations d'acier canadien ont doublé depuis 1984 et représentent aujourd'hui plus de 50 % de notre production nationale. Toutefois, au cours de la même période, le niveau des importations a quadruplé³ et les importations de produits d'acier représentent aujourd'hui plus de 60 % de la consommation nationale d'acier⁴. Par conséquent, la consommation canadienne de produits d'acier fabriqués au pays a diminué de plus de 50 % depuis 1984.

Pénétration des importations,
1984-2022



Indice de la part nationale des
exportations/importations



³ Data from World Steel Statistical Yearbook 2023

⁴ Data from World Steel Statistical Yearbook 2023; Global Steel Monitor; authors calculations

Les répercussions de ces tendances ont été désastreuses à la fois pour le secteur de l'acier au pays et les travailleur.euse.s canadien.ne.s. En matière de capacité de production d'acier brut, nous avons perdu plus de cinq (5) millions de tonnes métriques (Mt) de capacité de production depuis 1980, en grande partie après 2009. Nos niveaux de production d'acier brut, environ 12 Mt par an en moyenne, sont les plus bas depuis le début des années 1970. Au cours de cette même période, le Canada a également perdu une capacité considérable dans les segments des produits plats, de l'acier de construction et des produits ferroviaires.

Le déclin du secteur canadien de l'acier a causé énormément de tort aux Métallos et aux localités où nous travaillons. Depuis 2001, l'emploi dans l'industrie canadienne de l'acier a diminué de 43,6 %. De même, les taux d'utilisation de la capacité – le pourcentage de la production potentielle d'un producteur d'acier qui est effectivement réalisé – ont suivi une tendance à la baisse constante depuis la grande crise financière. Les autres conséquences du déclin du secteur de l'acier au Canada sont malheureusement trop bien connues : faillites, élimination des gammes de produits et des « capacités excédentaires », fermetures complètes d'usines, licenciements, baisse de l'utilisation de la capacité et négociations menaçantes avec concessions.

Utilisation de la capacité : 1987-2023



Emploi dans le secteur de l'acier : 2001-2023



Ce sont là quelques-unes des principales raisons pour lesquelles nous voulons accroître l'utilisation de l'acier produit au Canada : un marché intérieur fort pour l'acier fabriqué au Canada signifie plus d'emplois de qualité dans le secteur de l'acier, ce qui soutient et renforce les localités et leurs économies. L'utilisation d'une plus grande quantité d'acier canadien signifie également que nous devenons moins dépendants des marchés d'exportation pour soutenir nos industries et nos emplois. Augmenter l'utilisation de l'acier fabriqué au Canada dans nos projets d'infrastructure nationaux est *toujours* un choix politique que nous, en tant que Canadien.ne.s, pouvons contrôler.

Fuites de carbone

Par fuite de carbone, on entend une situation où une entreprise décide de déménager sa production d'un pays où les politiques sont strictes vers un pays où elles sont plus laxistes, ce qui entraîne une hausse des émissions de gaz à effet de serre.

Les producteurs d'acier canadiens sont tenus de payer un prix modifié sur leurs émissions de carbone. Si les producteurs ne sont pas en mesure d'inclure ce coût supplémentaire dans leur prix courant et de le passer aux consommateurs, leur rentabilité s'en trouve amoindrie. Comme nous l'avons vu, le marché canadien est déjà sous la menace permanente de produits étrangers subventionnés et sous-évalués qui font baisser les prix. L'imposition d'un prix sur le carbone exerce une pression supplémentaire sur l'industrie canadienne de l'acier. Elle pourrait en fin de compte entraîner la fermeture de producteurs nationaux plus propres et plus écologiques, ce qui aurait pour conséquence perverse de déplacer la production vers des entreprises et des pays qui n'ont pas à payer un prix sur le carbone et dont les émissions sont nettement pires que celles des producteurs canadiens.

Des pays comme l'Inde, la Chine, la Corée du Sud et la Turquie produisent tous de l'acier beaucoup plus polluant que celui fabriqué au Canada, mais ils n'ont pas à payer de prix sur le carbone. La part du marché canadien détenue par ces pays n'a fait qu'augmenter, passant de 9 % en 2015 à 16 % en 2022. Ces tendances compromettent l'objectif de fixer un prix sur le carbone et renforcent notre dépendance à l'égard de l'acier produit à l'étranger. Les fuites de carbone ne sont pas seulement néfastes pour l'environnement, mais aussi une menace pour la souveraineté du Canada en matière d'acier.

Comme le montre le document intitulé *Canadian Steel Industry Energy & Greenhouse Gas Emissions Intensity, Technology and Carbon Reduction Roadmap*⁵, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'acier canadien produit localement par des aciéries nationales est l'une des plus faibles au monde. Cela est vrai pour la production d'acier par four à arc électrique (FAE) et par convertisseur basique à oxygène (CBO). En outre, l'intensité des émissions de carbone de notre réseau énergétique, qui alimente nos aciéries, se classe au deuxième rang dans le monde. Non seulement les aciéries canadiennes comptent parmi les plus propres au monde, mais nos sources d'énergie le sont également.

L'acier produit au Canada est plus propre et plus écologique que l'acier fabriqué à l'étranger. En augmentant l'utilisation nationale d'acier fabriqué au Canada, nous récompensons les producteurs d'acier et les travailleurs canadiens qui fabriquent déjà de l'acier parmi les plus propres au monde. Nous évitons également de récompenser les pays qui n'ont pas cherché à décarboniser leurs processus d'affinage de l'acier et nous évitons les émissions supplémentaires liées au transport de l'acier vers le Canada.

⁵ Golder Associates Ltd. & Thorn Associates, (2021). *Canadian Steel Industry Energy & Greenhouse Gas Emissions Intensity, Technology and Carbon Reduction Roadmap*

Priorités

Nous devons renverser le déclin de l'industrie de l'acier vitale du Canada. Nous pouvons y parvenir en augmentant la demande d'acier fabriqué au Canada dans les projets d'approvisionnement, en veillant à ce que les prix de l'acier importé reflètent leurs émissions de carbone et en renforçant notre capacité à trouver, à appliquer et à suivre de près les mesures visant à contrer le subventionnement et le dumping de produits d'acier sur le marché canadien.

Augmenter l'utilisation d'acier canadien dans les projets d'infrastructure publique

Les règles intérieures en matière d'approvisionnement devraient favoriser davantage l'utilisation d'acier canadien dans les projets d'infrastructure publique. Le secteur public est un important consommateur d'acier, représentant environ 30 % de l'acier acheté ici au pays. Malheureusement, trop de fonds public sont dépensés pour l'achat d'acier provenant de l'étranger. Par exemple, en 2018, la CBC a rapporté que 17 % de l'acier utilisé pour les nouveaux navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de la Marine royale Canadienne provenait uniquement de la Chine et d'autres fournisseurs européens. En 2019, le gouvernement fédéral a exempté de droits antidumping l'acier fabriqué en Chine pour deux projets de gaz naturel liquéfié (GNL) en Colombie-Britannique dont la valeur est estimée à 42 milliards de dollars.

Les contrats d'approvisionnement du secteur public devraient comporter des mandats obligeant les entrepreneurs à maximiser l'utilisation d'acier canadien et n'autoriser des exemptions que dans des circonstances rigoureuses.

Nous devons également tirer parti de l'acier comparable à faible teneur en carbone du Canada, non seulement dans les projets d'infrastructures publiques, mais aussi dans les projets d'infrastructures privés. Cela pourrait prendre la forme d'exigences en matière d'acier à faibles émissions de carbone et le carbone intrinsèque dans les projets de construction⁶.

Le Canada doit aussi égaler les investissements massifs prévus dans les infrastructures physiques aux termes de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*US Inflation Reduction Act* ou IRA). La loi de 2022 prévoyait 433 milliards de dollars en nouveaux investissements et nouvelles dépenses. Elle comprenait des dispositions sur les crédits d'impôt pour l'énergie propre s'accompagnant de stipulations relatives au contenu national et à la main-d'œuvre, des crédits d'impôt pour la fabrication de pointe et d'autres investissements visant à faciliter la décarbonation de l'industrie lourde tout en maintenant des emplois de qualité. L'IRA constitue une stratégie industrielle verte globale que le Canada n'a pas encore réussi à égaler.

⁶ Pour plus d'information sur l'utilisation des normes relatives aux émissions intrinsèques dans les projets de construction, voir *Lessons from the United States on "Buying Clean" and recommendations for Canada*. 2022.

Veiller à ce que les prix de l'acier importé reflètent sa teneur en carbone

Pour faire face à la menace de fuites de carbone, le Canada doit taxer l'acier importé de manière à ce que les prix courants reflètent le coût total des émissions de carbone de l'acier.

Les producteurs canadiens fabriquent un acier plus vert et plus propre, ce qui devrait constituer un avantage concurrentiel pour notre industrie sidérurgique. Pourtant, comme le Canada impose progressivement un prix sur ses émissions de carbone, il s'agit, en l'absence de règles de jeu équitables, d'une responsabilité qui pénalise les producteurs nationaux et les travailleurs canadiens.

Un ajustement à la frontière pour le carbone (AFC) juste et équitable permettra d'uniformiser les règles du jeu. L'Union européenne a récemment imposé un ajustement à la frontière pour le carbone sur l'acier et d'autres produits importés afin de répondre à la menace de fuites de carbone. Le Canada ferait bien de s'en inspirer.

Nous ne devons pas laisser les normes environnementales laxistes des autres pays leur donner un avantage concurrentiel sur les producteurs canadiens. Bien que les États-Unis n'aient pas fixé de prix pour le carbone, ils établissent des politiques et des partenariats internationaux afin de tirer parti de leur acier dont la faible teneur en carbone est comparable pour soutenir leur secteur sidérurgique intérieur. Le Canada doit continuer de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis pour mettre au point un mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone qui renforcera nos relations commerciales étroites au lieu de leur nuire.

Renforcer notre capacité à trouver, à appliquer et à suivre de près les mesures visant à contrer le subventionnement et le dumping de produits d'acier

Le gouvernement fédéral doit consacrer davantage de ressources à l'Agence des services frontaliers du Canada afin qu'elle puisse contrôler efficacement les flux commerciaux, repérer les produits faisant l'objet d'un commerce déloyal et garantir la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement en acier.

Au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons réalisé un certain nombre d'avancées en ce qui concerne les recours commerciaux. Nous parlons notamment de la participation fructueuse à des poursuites commerciales contre des producteurs étrangers qui subventionnent leur acier et le vendent à très bas prix sur le marché canadien, de la possibilité d'engager des procédures commerciales et de l'annonce récente d'une plus grande transparence au sein de la chaîne d'approvisionnement en acier grâce à des obligations de déclaration sur les produits fondus et coulés. Toutefois, ces progrès risquent d'être inefficaces si nous n'avons pas la capacité de contrôler de manière précise et accessible les importations d'acier et d'appliquer les ordonnances et les règlements.

Dans l'ensemble

Il est essentiel que nous soutenions la demande intérieure d'acier canadien. Or, depuis une génération, nous assistons à l'érosion de l'industrie sidérurgique nationale, tandis que le marché canadien est devenu le siège d'importations d'acier à fortes émissions. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle beaucoup plus proactif. Il ne peut pas compter uniquement, comme il l'a fait au cours des dernières décennies, sur le système de recours commerciaux intrinsèquement réactif actuellement en place.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent veiller à ce que les fonds publics, les politiques d'approvisionnement et les projets d'infrastructure utilisent des produits fabriqués au Canada et soutiennent l'industrie nationale et les emplois au pays. L'acier fabriqué au Canada doit être utilisé pour les projets d'infrastructure nationaux et inciter le secteur privé à utiliser davantage d'acier fabriqué ici même.

Nous devons être proactifs et progresser rapidement vers l'adoption d'un ajustement à la frontière pour le carbone pour compléter le prix intérieur actuel du carbone, afin que les producteurs canadiens ne soient pas encore plus désavantagés sur le plan de la concurrence.

Nous devons faire davantage pour limiter la pénétration des importations plus polluantes sur le marché canadien. Nous pouvons et devons également le faire pour protéger et soutenir de manière proactive notre industrie sidérurgique intérieure et ses travailleurs. En fin de compte, ces priorités doivent faire partie d'une politique industrielle pour l'industrie canadienne de l'acier.